

QUEL SYSTEME DE SANTE POUR REpondre AUX GRANDS DEFIS DE DEMAIN ? FRANÇAIS, SOIGNANTS, DIRIGEANTS D'ENTREPRISES... UN ATTACHEMENT UNANIME A LA LIBERTE DE CHOIX ET AU DIPTYQUE ASSURANCE MALADIE / ASSURANCE SANTE

Après qu'une crise sanitaire sans précédent a secoué durablement le système de santé français, révélant ses forces mais aussi ses limites, la santé sera sans nul doute l'un des grands thèmes qui occuperont l'agenda politico-médiatique au cours de la prochaine campagne pour l'élection présidentielle.

Conscients des immenses défis auxquels le système de santé doit faire face (vieillesse de la population, financement des innovations thérapeutiques...), les acteurs de l'assurance santé réunis au sein de l'Association pour le Développement de l'Assurance Française (ADAF), qui représentent 75 % du marché et protègent quotidiennement plus de 45 millions de personnes, ont décidé d'apporter leur contribution aux débats qui s'ouvrent.

Pour nourrir leurs réflexions et travaux, et parce que l'acceptabilité sociale des réformes doit gouverner la décision publique, les membres de l'ADAF ont confié à BVA le soin d'interroger les Français, les chefs d'entreprise et les professionnels du monde de la santé sur l'avenir du système de santé et le rôle perçu de l'assurance santé¹. L'institut de la Protection Sociale a apporté son concours à la réalisation de ces travaux.

Parmi les enseignements majeurs de cette étude, on retiendra que les Français sont fortement attachés au système tel qu'il existe aujourd'hui, articulant assurance maladie obligatoire et complémentaires santé, ce modèle unique au monde - qui fait leur fierté - étant le seul à même de garantir l'exercice de leur liberté de choix.

Un attachement fort à un système de santé reposant sur deux piliers indissociables, l'assurance maladie obligatoire et l'assurance santé, et combinant protection de tous et liberté de choix

L'étude menée par l'institut BVA pour l'ADAF montre d'abord un **attachement fort des Français à un système de santé dont l'efficacité repose sur ses deux piliers, l'Assurance Maladie obligatoire et les assureurs santé**, un diptyque qui inspire confiance et rassure par sa capacité à n'exclure personne, tout en garantissant à chacun la liberté de choix de son parcours de soins :

- D'une part, **le système de santé français présente en effet la garantie d'un accès inconditionnel aux soins en réponse aux aléas de la vie**. Ainsi, 80 % des Français, 85 % des chefs d'entreprise et 81 % des professionnels de santé considèrent que **le système de santé « tel qu'il est organisé aujourd'hui, alliant assurance maladie obligatoire et complémentaires santé (mutuelles, assurances, instituts de prévoyance) », permet d'être sûr que soi ou ses proches pourront être soignés quoi qu'il arrive**.
- D'autre part, les Français sont très majoritairement attachés à la maîtrise de leurs parcours de soins, **76 % estimant important de pouvoir consulter le médecin ou dentiste de leur choix**, même s'il pratique des dépassements d'honoraires et n'est remboursé que partiellement par l'Assurance Maladie. C'est ainsi qu'**1 Français sur 10 seulement (11 %) choisit son praticien en fonction de ses tarifs. Cette liberté de choix est encore plus fortement revendiquée par les chefs d'entreprise pour leurs salariés (89 %) et plébiscitée par les professionnels de santé pour leurs patients (93 %)**. Les soignants sont d'ailleurs 94 % à considérer que le choix du praticien par le patient est « capital » dans l'acte de soins.

¹ « Le système de santé et son devenir » : étude réalisée par BVA pour l'ADAF auprès d'un échantillon de 2 002 Français âgés de 18 ans et plus, représentatif de la population nationale (du 21 au 26 mai 2021 par Internet), de 401 dirigeants et DRH d'entreprises françaises d'1 salarié et plus (du 9 au 24 juin 2021 par Internet), et de 451 acteurs de santé issus de divers milieux médicaux (du 9 au 30 juin 2021 par téléphone).

L'assurance santé : un acteur majeur des parcours de soins adaptés aux besoins de chacun, présent aux moments clés de la vie

En résumé, **7 Français sur 10 (70 %) considèrent que la force de notre système de santé est de pouvoir « se soigner comme on le souhaite »**. Et parce que l'exercice de cette liberté ne pourrait se faire sans elles, ils sont une large majorité à souhaiter que **les complémentaires santé continuent de financer - seules, avec l'Assurance Maladie et/ou avec les patients - les dépassements d'honoraires** (71 % de la population générale, 72 % des chefs d'entreprise et 78 % des soignants), les équipements optiques, auditifs et dentaires au-delà du 100 % santé (respectivement 69 %, 66 % et 77 %) et la médecine non conventionnelle (67 %, 66 % et 69 %). Ainsi, **le rôle des assureurs santé dans les parcours de soins apparaît essentiel pour les trois quarts (75 %) des Français** (et même 82 % des 65 ans et plus et 81 % des personnes en ALD) **qui jugent que leur complémentaire a été « au rendez-vous »** aux moments clés de leur vie - maternité, accident, maladie grave. D'évidence, **l'assurance santé constitue pour la population un véritable amortisseur face aux aléas de l'existence.**

Une large majorité de Français, de soignants et de dirigeants d'entreprise en faveur du copaiement

En cohérence avec ce qui précède, l'étude conduite par BVA révèle qu'**une majorité de Français (59 %), de professionnels de santé (58 %) et, plus encore, d'employeurs (71 %) privilégie de conserver à l'avenir un système de copaiement entre l'Assurance Maladie et les complémentaires santé pour garantir la liberté du parcours de soins**, quitte à devoir payer une partie de la dépense. A l'inverse, un quart des Français seulement (26 %) et une minorité de dirigeants d'entreprise (22 %) et de professionnels de santé (13 %) préfèrent que l'Etat prenne en charge tous les frais de santé quitte à imposer des parcours de soins.

La santé : un enjeu au cœur des préoccupations des Français, appelé à occuper une place de premier plan dans la campagne pour l'élection présidentielle

Les questions de santé avaient déjà émergé fortement et fait agenda lors de la précédente campagne pour l'élection présidentielle en France ; **elles deviennent aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire, une préoccupation de premier plan**. Pour l'ensemble des Français, le système de santé (31 %) constitue ainsi, après la sécurité (44 %) et le pouvoir d'achat (38 %), et avant l'immigration, l'environnement, l'emploi ou les retraites... le 3^e sujet qui pèsera le plus sur leur vote pour l'élection présidentielle de 2022. **Il s'agit même du 1^{er} sujet d'intérêt (51 %) pour les professionnels de santé**. Il passe, en revanche, au 6^e plan pour les dirigeants d'entreprise.

Des attentes d'améliorations profondes plutôt que de ruptures

Si la santé est un enjeu majeur aux yeux des Français, elle ne semble pas appeler de réforme radicale. **Alors que plus de 6 Français sur 10 estiment que le système des retraites (61 %) ou l'assurance chômage (63 %) doivent être « réformés en profondeur »**, une minorité d'entre eux - 45 % - y serait favorable concernant l'Assurance Maladie. Au total, les attentes exprimées par la population semblent relever **plutôt d'adaptations, ou d'évolutions, que de remises en cause profondes**. Plus de la moitié des Français interrogés par BVA (56 %) considère ainsi que si l'on devait améliorer le système de santé, la priorité devrait être donnée à la clarification des tarifs et de l'étendue des couvertures des complémentaires, 37 % à une meilleure prise en charge des jeunes et des personnes âgées, et près d'un tiers (32 %) souhaite davantage d'actions de prévention. **Celles-ci constituent même l'axe d'amélioration prioritaire pour la majorité des professionnels de santé (58 %).**

Préserver les fondamentaux tout en procédant aux adaptations nécessaires pour que le système de santé puisse répondre aux grands défis de l'après-Covid

A l'aube de la campagne pour l'élection présidentielle, l'étude conduite par BVA pour l'ADAF donne un cap clair. Elle vient rappeler à quel point **les Français seront attentifs à ce que l'on préserve ce qui fait l'histoire, la singularité et l'excellence de leur système de santé** : coopération entre régime général et assureurs santé, combinaison de la solidarité et de la mutualisation, capacité des complémentaires santé à assurer pleinement leur rôle d'amortisseur en cas d'accident ou de crise, liberté des patients (pouvoir consulter le praticien de son choix), des soignants (pouvoir choisir son mode d'exercice) et des entreprises comme des assurés (pouvoir choisir son assurance santé). A cet égard, **toute mesure qui serait privative de ces libertés pourrait susciter un fort rejet dans le contexte déjà sensible de la vaccination anti-Covid et du pass sanitaire.**

Préserver les fondamentaux ne signifie, pour autant, ni immobilisme ni conservatisme. **L'Association pour le Développement de l'Assurance Française appelle ainsi à une mobilisation nationale et à un front commun entre assurance maladie obligatoire et assureurs santé pour répondre aux grands défis auxquels le système de santé doit déjà faire face dans le contexte largement aggravant de la crise sanitaire** : santé environnementale, vieillissement de la population, pandémies, obésité, maladies psychiatriques, thérapies innovantes, nouveaux vaccins... **Elle va, pour cela, formuler un certain nombre de propositions** qu'elle versera au débat qui s'ouvre autour de l'amélioration du système de santé et des solutions à adopter pour qu'il continue de protéger les générations futures.

Pour en savoir plus :

Retrouvez les résultats complets de l'étude BVA dans le dossier de presse annexé à ce communiqué.

L'ADAF, Association pour le Développement de l'Assurance Française, est une association réunissant 13 acteurs majeurs* de l'assurance en France. Ils sont tous des adhérents actifs au sein de chacune des trois familles de l'assurance française (la FFA, la FNMF et le CTIP) et développent leurs activités dans tous les secteurs de l'assurance : assurance de dommages, assurance vie et assurance de personnes. Véritable think-tank qui accueille depuis novembre 2020 des entreprises et non plus uniquement leurs dirigeants à titre personnel, l'ADAF se donne quatre objectifs : développer une réflexion prospective sur le rôle de l'assurance dans la société, l'évolution des risques et les conditions réglementaires de l'exercice de la profession ; faire connaître et reconnaître l'assurance par l'opinion publique (et notamment les clients, adhérents, bénéficiaires...), les leaders d'opinion et les décideurs politiques ; promouvoir les échanges entre les sociétés d'assurance ainsi qu'entre les dirigeants et les experts de l'assurance française ; exprimer, communiquer et défendre par tout moyen les positions de ses membres en particulier sur les problématiques de l'assurance dans la société.

Le Conseil d'administration de l'ADAF compte 16 administrateurs : les dirigeants des 13 groupes adhérant à l'association ainsi que trois personnalités du monde de l'assurance qui siègent à titre personnel.

* Aéma Groupe, AG2R La Mondiale, Allianz, AXA, Covea, Generali, Groupama, Maif, Malakoff Humanis, Matmut, PRO BTP Groupe, SCOR, Groupe Vv.

Suivez-nous :

https://twitter.com/adaf_infos

<https://linkedin.com/company/adaf-infos/>

Contacts presse :

Chupa Renié Communication - 01 43 18 12 37

Alice Charrier (alice@chuparenie.com) & Sophie Mignet (sophie@chuparenie.com)